



Accident montgolfière

Par Vfazen68

Bonjour

J'ai eu un accident de montgolfière où j'ai eu les 2 jambes de fracturer. Quelle procédure dois je suivre pour indemnisation par l'assurance de la société de montgolfière ? En sachant que mon assurance habitation ne veut pas gérer ce sinistre et je n'ai ni protection juridique ni garantie assurance de la vie ?

Merci de votre aide

Par ESP

Bonjour et bienvenue

S'il s'agit d'une société sérieuse, le nécessaire est déjà entrepris.

- Relisez avec attention les CGV.
- Contactez les.

Par Vfazen68

Bonjour et merci pour votre réponse

Cela semble une société sérieuse. Ils m'ont dit qu'ils avaient prévenu leur société d'assurance sur l'accident. Ils attendent maintenant que mon assurance les contactes mais voilà le problème je n'ai pas d'assurance juridique ou accident de la vie. Donc je ne sais pas comment faire.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

A priori c'est la CPAM qui couvre vos besoins de santé. C'est donc la CPAM qui doit se retourner contre leur assurance. Mais vous n'avez a priori pas plus de droits que le remboursement total de vos soins.

Vous pouvez contacter une association "france victimes" qui saura vous aider.

Par Vfazen68

Bonjour et merci de votre réponse

Malheureusement la cpam ne prend pas en charge la totalité des frais. Exemple la perte de salaire

Cordialement

Par chaber

Bonjour

Relisez bien vos conditions générales Rubrique Protection juridique. A priori il n'y a pas d'exclusion pour bénéficier d'un avocat dans un tel accident.

Comment est arrivé cet accident?

Pour un accident aussi grave il ne faut jamais être seul face à la société et son assureur, comme l'a justement dit Yapasdequoi

- Relisez avec attention les CGV.
- Contactez les.

Laissez faire les démarches par votre représentant

Par yapasdequoi

Pour les frais restant à charge, il faut bien conserver les justificatifs que vous pourrez adresser à l'assureur de la montgolfière.

La perte de salaire est rarement garantie, sauf avec une assurance spécifique. Mais vous n'avez pas droit aux indemnités journalières ?

Par Vfazen68

Oui pdt 90j mais pas à 100% et à mon avis ça va être plus long
Merci pour votre aide

Par chaber

et à mon avis ça va être plus long C'est quasiment sur.
Pouvez vous préciser les circonstances de cet accident?

Par Vfazen68

C'était lors de l'atterrissage qui a été un peu brutal. Les 2 chevilles se sont tordues et ça a pété

Par chaber

S'il s'agit d'un usage occasionnel votre protection juridique pourrait intervenir. Sinon ne restez pas seul face au propriétaire ou son assureur

Par Vfazen68

Bonjour
Je n'ai pas de protection juridique. J'ai rdv avec un avocat lundi prochain. Je verrais ce qu'il me dit.
Cordialement

Par chaber

Vous avez raison de prendre un avocat. Tenez nous informés du suivi

Par janus2

Bonjour,

A quel titre étiez-vous à bord de cet aérostat ? Baptême de l'air payant, invitation gratuite, autre ?

Le pilote agissait-il en professionnel ?

Par Vfazen68

Baptêmes de l'air payant. Oui le pilote est professionnel en tout cas il a été présenté comme cela.